

ORLEANS METROPOLE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

PROJET D'ELABORATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE METROPOLITAIN

Par arrêté n° A2020-028, Monsieur le Président d'Orléans Métropole a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet d'élaboration du Règlement Local de Publicité métropolitain (RLPm) d'Orléans Métropole.

L'enquête se déroulera durant 31 jours, du mardi 1^{er} septembre 2020 à 9h00 au jeudi 1^{er} octobre 2020 à 17h00. Elle sera conduite par Monsieur Bernard COQUELET, désigné par le Tribunal Administratif d'Orléans en qualité de Président de la commission d'enquête et par Messieurs Antoine SORIANO et Claude BOURDIN en qualité de membres titulaires.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable :

- sur le site internet de la Métropole : www.orleans-metropole.fr (Vie pratique / Urbanisme-Habitat-Logement / RLPm)
- sur support papier et sur poste informatique au siège d'Orléans Métropole, siège de l'enquête.
- sur support papier dans les communes citées ci-dessous.

Les contributions pourront être consignées sur les registres d'enquête publique, en ces mêmes lieux ou adressées par voie postale « *A l'attention de Monsieur le Président de la Commission d'Enquête Publique - RLPm* » à l'adresse suivante : Orléans Métropole – Direction de l'Espace Public, place de l'Etape- 45000 Orléans ou à l'adresse électronique : rtpm@orleans-metropole.fr
Les contributions formulées par voie postale ou par voie électronique seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête et sur le site internet d'Orléans Métropole.

Le commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes :

Lieux d'enquête	Jours et heures des permanences de la commission d'enquête	
Chécy (accueil mairie)	Mardi 1 ^{er} septembre 2020	09h00 – 12h00
Orléans Métropole (accueil siège)	Mardi 1 ^{er} septembre 2020	14h00 – 17h00
Fleury les Aubrais (pôle Urban)	Vendredi 18 septembre 2020	09h00 – 12h00
Olivet (service urbanisme)	Vendredi 18 septembre 2020	14h00 – 17h00
Orléans (accueil mairie)	Jeudi 1 ^{er} octobre 2020	09h00 – 12h00
Ormes (salle des mariages)	Jeudi 1 ^{er} octobre 2020	14h00 – 17h00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège d'Orléans Métropole et sur son site internet, pendant un délai d'un an à compter de la remise du rapport, soit 30 jours après la clôture de l'enquête.

Au terme de cette enquête, le conseil métropolitain approuvera le projet d'élaboration du Règlement Local de Publicité métropolitain d'Orléans Métropole. La décision sera affichée au siège d'Orléans Métropole et publiée dans la presse.

Des informations sur le projet d'élaboration du RLPm peuvent être demandées durant l'enquête auprès de la Direction de l'Espace Public, place de l'Etape – 45000 Orléans.